privé en date à BALMA du 15 octobre 2003, dont l'original est demeuré annexé aux présentes après mention.

2/ Monsieur Didier ROUTGÉ, Préparateur de voitures, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 8 bis rue Diderot,

Né à TARBÉS (Hautes-Pyrénées) le 11 Septembre 1964,

Epoux de Madame Martine BOURNINE,

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens (nouveau régime) à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de TARBES (Hautes-Pyrénées) le 6 Juillet 1991 .

Ledit régime non modifié.

De nationalité française,

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

lci présent.

Ci-après dénommés 'LE VENDEUR', agissant solidairement entre eux.

ACQUEREUR:

1/ Monsieur José Antonio MORAL, Agent de fabrication, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 16 rue Joliot Curie,

Né à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 27 Février 1965,

Célibataire.

De nationalité française,

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

lci présent.

2/ Mademoiselle **Brigitte BOYER**, mère au foyer, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées) 16 rue Joliot Curie,

Née à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 20 Octobre 1964,

Célibataire.

De nationalité française,

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

lci présente.

Ci-après dénommés 'L'ACQUEREUR', agissant solidairement entre eux.

Lesquels ont entendu réaliser la présente acquisition à concurrence de moitié indivise en pleine propriété chacun.

PROTECTION DE L'ACQUEREUR IMMOBILIER

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation, les parties déclarent que le présent acte a été précédé d'un avant contrat sous seing privé en date à TARBES du 30 juillet 2003.

L'ACQUEREUR reconnaît que cet acte lui a été remis contre récépissé, le même jour et qu'il n'a pas entendu exercer sa faculté de rétractation. Le récépissé est demeuré ci-annexé après mention.

12.0 BB M5